

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

-----  
GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
*Séance du 05 juillet 2021*

**N° 177/07/2021 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE DANS LE CADRE DU REGLEMENT FCIE A LA SAS GREGOIRE PECOU CHOCOLATIER**

*L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 05 juillet à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace VALOREM 95 Grande Rue Sapiac à Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 29 juin 2021.*

**Présents Titulaires : 37**

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Axel de LABRIOLLE, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Stéphane GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Claudine PEIRONE, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 7**

Mesdames, Messieurs, Jean-Martial DEJEAN à Bernard BOUTON, Colette ESNAULT à Stéphanie OLIVE, Lucie FOURNEL à Stéphane GONZALEZ, Jacques GAYRAL à Aline CASTILLO, Sandrine LAGARDE à Rodolphe PORTOLES, Véronique LAGARRIGUE à Marie-Claude BERLY, Françoise PIZZINI à Michel WEILL.

**Absents Excusés : 4**

Mesdames, Messieurs, Philippe BECADE, Michel CORNILLE, Clarisse HEULLAND, Bernard PECOU.

**Ne participe pas au vote :**

Monsieur Bernard PECOU

**Monsieur Bernard PAILLARES donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Vu le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,

Vu le régime d'aides n°SA.40390 relatif aux aides en faveur de l'accès des PME,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1511-1 et L.1511-3,

Le Grand Montauban, soucieux du développement des entreprises de son territoire, entend subventionner le projet de la SAS GREGOIRE PECOU CHOCOLATIER.

Grégoire PECOU souhaite développer une activité de chocolaterie. Indépendante juridiquement des Etablissements PECOU, la SAS GREGOIRE PECOU CHOCOLATIER bénéficiera de la R&D, du matériel, de ressources humaines, du réseau commercial, des fournisseurs et de l'image de marque de la Maison PECOU.

La SAS GREGOIRE PECOU CHOCOLATIER va se doter d'une unité moderne de fabrication de chocolat et de confiserie semi-industrielle sur une surface de 500 m<sup>2</sup> en zone Nord Futuropôle, au 121 Chemin de Baillot. A cet outil de production sera annexé un magasin de vente directe attenant.

La SAS GREGOIRE PECOU CHOCOLATIER vise à fournir des produits de haute-qualité, en s'appuyant sur des normes strictes de production et de traçabilité de niveau international en vue de développer l'exportation.

De par son expérience dans le domaine de la confiserie et grâce à son réseau familial, Grégoire PECOU a déjà constitué une clientèle et est en cours de négociation avec des grossistes.

Les travaux sont prévus d'avril à septembre 2021, avec pour objectif d'être en capacité de production pour les fêtes d'année 2021, période clé dans la filière de la confiserie / chocolaterie.

Outre l'aide du Grand Montauban, le projet est financé grâce à un apport en fonds propre (100 000 €), une aide auprès de la Région dans le cadre du contrat agro-viti, un financement bancaire à hauteur d'environ 500 000 € ainsi qu'un prêt d'honneur IMTG.

La SAS GREGOIRE PECOU CHOCOLATIER prévoit la création de 6 emplois dès la première année et de 11 à partir de la troisième année.

Le projet porté par la SAS GREGOIRE PECOU CHOCOLATIER nécessite des investissements à hauteur de 736 900 € HT, dont des investissements immobiliers éligibles au titre du FCIE d'un montant de 463 900 € HT :

- Aménagement des locaux intérieurs (bureaux, accueil, vestiaires) : 78 000 € HT
- Plomberie, sanitaire, vitrines ventes : 34 500 € HT
- Electricité, froid, panneaux isolants : 325 000 € HT
- Alarmes, postes incendie : 6 000 € HT
- Aménagements locaux extérieurs : 20 400 € HT

Le Grand Montauban entend soutenir ce projet qui est générateur d'emplois sur le territoire. Dans la mesure où le Grand Montauban, comme tout EPCI, dispose de la compétence pour les aides en matière d'immobilier d'entreprises, et qu'il est possible d'aider au maximum à hauteur de 20% de l'investissement éligible dans son dispositif, il a été prévu :

Aide du Grand Montauban, sur l'investissement immobilier : 30 000 €

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 21 juin 2021,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- accorder une aide dans le cadre du règlement du FCIE à la SAS GREGOIRE PECOU CHOCOLATIER d'un montant de 30 000 € dans le cadre de son investissement immobilier,
- autoriser le cofinancement de la Région Occitanie,
- autoriser Monsieur le Président du Grand Montauban à signer tous les actes liés à ce cofinancement,

- autoriser Monsieur le Président du Grand Montauban à signer la convention d'engagement avec la SAS GREGOIRE PECOU CHOCOLATIER, telle qu'annexée à la présente,
- dire que les crédits sont inscrits au budget 2021.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**12 JUL. 2021**

De sa publication et/ou affichage le :

**12 JUL. 2021**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 05 juillet 2021

Le Président,  
Thierry DEVILLE



